



Communiqué de presse

Saint-Paul-de-Vence obtient la reconnaissance "Territoire engagé pour la nature" 2021-2023



Saint-Paul-de-Vence vient d'obtenir la reconnaissance "Territoire engagé pour la nature" 2021-2023, faisant ainsi partie des 3 communes azuréennes retenues (avec La Colle-sur-Loup et Mandelieu-la-Napoule). Cette année, ce sont 17 nouvelles collectivités régionales qui ont obtenu cette reconnaissance pour 3 ans, rejoignant les 27 communes déjà primées en 2019.

Visant à identifier, accompagner et valoriser les communes qui se mobilisent en faveur de la biodiversité, ce dispositif vient saluer le travail mené par la mairie afin de préserver le patrimoine local. "Parmi les engagements que nous avons pris, figurent la création d'un inventaire de la biodiversité communale, la réalisation d'un diagnostic Trame noire, la mise en place d'un plan de formation pour les agents communaux...", détaille Déborah Gantois, coordinatrice du service environnement.

"C'est une source de satisfaction, certes, mais pas seulement ; cette reconnaissance nous incite à l'action, à aller plus loin. Aujourd'hui, nous avons de nombreux projets en vue et sommes encore en attente d'une réponse pour mener un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). A moyen terme, nous envisageons notamment une adhésion au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.", poursuit le Maire, Jean-Pierre Camilla.

Rappelons que le dispositif "Territoire engagé pour la nature" est national ; il est piloté dans notre région par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence de l'Eau, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) et la Région Sud, et animé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (Arbe).

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Service communication

Tél : 04 93 32 41 06

com.mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie